

Pôle formation vie étudiante

DEMANDE D'ANNULATION ET/OU DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

ATTENTION :

Le remboursement des droits de scolarité peut être prononcé dans les situations suivantes :

- 1 / Transfert d'une inscription au même diplôme dans un autre établissement de l'enseignement supérieur
- 2/ Admission dans une filière sélective avant le 31 octobre de l'année universitaire en cours (en attente de résultats de concours ou examen d'entrée)
- 3/ Changement de situation sociale (boursiers avant le 31 janvier de l'année universitaire en cours)

L'étudiant doit compléter et déposer sa demande au Pôle formation vie étudiante du CUFR

Je soussigné (e),

N° Etudiant :

N° INE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Nationalité :

Demande : l'annulation de mon inscription le remboursement des droits

Formation ou Diplôme préparé :

Motif :

Pièces à joindre selon votre situation :

ATTRIBUTION DE BOURSES	ANNULATION / TRANSFERT DE DOSSIER
1- relevé d'identité bancaire	1-Relevé d'identité bancaire
2-copie recto-verso de la notification définitive d'attribution de bourses	2-Justificatif d'inscription dans un autre établissement

Date :

Signature de l'étudiant